Image not found or type unknown

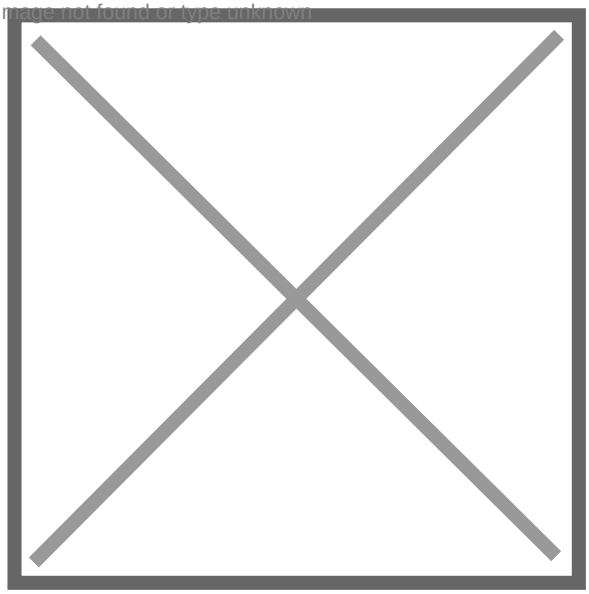

Minimum de facturation imposé

Par **berenge**, le **15/05/2008** à **19:15**

Nous sommes une petite entreprise agricole. Nous expedions des petites quantites de fromages par transporteur frigo (TFE). Nos factures de transport varient de 60 à 150 euros par mois. Aujourd'hui un simple courrier de TFE nous a averti qu'un montant minimum de 200 euros serait facturé. Ils ne parlent pas d'augmentation, malgré tout, nos factures vont doubler ou tripler. Ont ils le droit d'imposer un minimun de facturation ? Si c'est aussi simple, pourquoi ne ferions nous pas la meme chose avec nos clients ?

Par **novice43**, le **30/05/2008** à **19:42**

Bonjour,

Peut être cela est dû à l'augmentation excessive du cout de l'essence. Ce poste a dû exploser leur comptabilité ou peut être ont il fait un calcul de rentabilité et ont estimé que le temps qu'il consacrait à vos transports et le prix qu'ils en retirait n'était économiquement parlant non intéressant.

Une facon sans doute de vous dire, cherchez un autre fournisseur.

Ils ont le droit d'agir ainsi et de réviser leur prix sauf si un contrat vous liant fixait les modalités de transport ce qui n'est certainement pas le cas.

A vous de voir si vous pouvez trouver un autre fournisseur,
cordialement,

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés